

Extrait du registre des arrêtés du Président

DELEGATION DE FONCTION ACCORDEE A M. JEAN-LUC DUBOURG, ELU COMMUNAUTAIRE DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

Le Président de Val de Garonne Agglomération,

Vu l'installation en date du 9 mars 2017 de **M. Jean-Luc DUBOURG** en tant qu'élu communautaire de Val de Garonne Agglomération, en lieu et place de M. Didier DUTEIL,

Vu les articles L2122-18, L2122-19, L3221-3 et L4231-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les règles générales de délégation au sein des collectivités territoriales,

Vu l'article L5216-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur le régime des indemnités de fonction prévu pour les conseillers communautaires,

Considérant l'utilité de déléguer une partie des fonctions du Président aux Vice-Présidents et membres du Bureau ou délégués communautaires afin de faciliter l'exercice des compétences communautaires et la bonne marche de l'administration

Arrête

Article 1 l'arrêté AP2017-008 du 15 mai 2017 est abrogé.

Article 2 Conformément aux dispositions visées ci-dessus, une délégation de fonction est accordée à **M. Jean-Luc DUBOURG** sur la compétence Voirie Urbaine Marmande, pour le suivi des nouveaux projets et l'optimisation du patrimoine de VGA.

Article 3 **M. Jean-Luc DUBOURG** rendra compte de sa délégation à :

- **M. Pierre IMBERT**, 11^{ème} Vice-Président de Val de Garonne Agglomération, Président de la Commission Voirie pour le suivi de la Voirie Urbaine Marmande
- **M. Didier MONPOUILLAN**, 15^{ème} Vice-Président de Val de Garonne Agglomération, Président la commission Travaux et Equipements pour le suivi des nouveaux projets et l'optimisation du patrimoine de VGA

Article 4 **M. Jean-Luc DUBOURG** exercera sa délégation sous la surveillance et la responsabilité de M. le Président de Val de Garonne Agglomération

Article 5 Ampliation du présent arrêté sera adressé à M. le Receveur communautaire et à l'intéressé

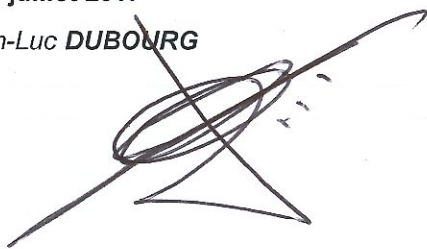
Publication et affichage :
Le 06.07.2017

Fait à Marmande, le 4 juillet 2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Notification du présent arrêté,
Le 6 juillet 2017

Jean-Luc DUBOURG



ANNEXE II

MODÈLE DU FORMULAIRE D'ACCRÉDITATION D'UN
SUPPLÉANT OU D'UN DÉLÉGATAIRE DE L'ORDONNATEUR

Commune <input type="checkbox"/>	VAL DE GARONNE Cachet ou dénomination de l'organisme public AGGLOMERATION Maison du Développement Place du Marché - CS 70305 47213 MARMANDE Cédex Tél. 05 53 64 40 46 Fax 05 53 64 40 91
Département <input type="checkbox"/>	
Région <input type="checkbox"/>	
Etablissement public de santé <input type="checkbox"/>	
Etablissement public de coopération intercommunale <input checked="" type="checkbox"/>	
Etablissement public social ou médico-social <input type="checkbox"/>	
Office public de l'habitat <input type="checkbox"/>	
Autre <input type="checkbox"/>	

Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : **DUBOURG**

Prénoms : **Jean-Luc**

Adresse postale : **MAISON DU DÉVELOPPEMENT**

Rue : **Place du Marché**

Complément : **CS 70305**

Code postal : **47200**

Ville : **MARMANDE**

Adresse de messagerie électronique : **djl@neuf.fr**

Numéro de téléphone :

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation :

Description de l'outil de signature électronique utilisé par le suppléant/délégué pour les transmissions dématérialisées au comptable public :

Certifié exact, à **MARMANDE**, le **6 Juillet 2017**



(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen au comptable public pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à **MARMANDE**, le **6 Juillet 2017**

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération

(Signature de l'ordonnateur attestant le caractère exécutoire de la délégation)